# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2009

### PROTECTION PÉNALE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE SUR INTERNET - (n° 1841)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 834

présenté par Mme Billard, M. Brard et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

#### ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 3 BIS, insérer l'article suivant :

À l'article L. 336-2 du code de la propriété intellectuelle, après la deuxième occurrence du mot : « voisin », sont insérés les mots : « , à l'exclusion des mesures de filtrage ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement se comprend par son contenu.